

Charleroi, le 29 mai 2020

Chers parents, chers élèves,

En ce contexte de pandémie, nous espérons que vous vous portez bien ainsi que vos familles. Vu le contexte actuel, nous avons été amené à modifier quelque peu les éphémérides de la fin de cette année scolaire.

Les délibérations se dérouleront du mardi 23 au jeudi 25 juin.

Les bulletins seront envoyés prioritairement par mail le 25 juin à 16h. Les parents (ou élèves majeurs) dont l'établissement ne dispose pas d'adresse mail recevront ceux-ci par la poste. Les parents d'élèves en situation d'échec seront avertis par téléphone le 25 juin.

Les demandes de conciliations internes seront reçues le vendredi 26 juin et le lundi 29 juin jusque 16h. Celles-ci pourront être adressées par voie électronique à l'adresse direction@saint-andre-charleroi.be. Elles pourront également être pris par Mme Platteau ou Mme Marchant uniquement sur rendez-vous en téléphonant au 071/207220 le vendredi 26 juin avant 13h.

Les conseils de classe de conciliations internes se tiendront le mardi 30 juin à partir de 14h. Les résultats seront communiqués par téléphone le mardi 30 juin à partir de 16h.

Les recours externes contre une décision d'échec ou de réussite avec restriction pourront être introduits jusqu'au 10 juillet 2020. Pour être valable, un recours externe doit impérativement être précédé d'un recours interne.

Les élèves des classes terminales en situation de réussite recevront les formules provisoires par courrier postal très rapidement.

En ce qui concerne la **rentrée de septembre**, nous ne sommes pas encore en mesure de savoir si des changements organisationnels seront à envisager.

Nous vous prions d'agréer, chers parents, chers élèves, l'expression de nos sentiments dévoués.

Pauline Marchant
Directrice adjointe

Aldo Infantino
Directeur adjoint

Nathalie Platteau
Directrice